



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Le Service Client Eaux'Nodis vous propose d'opter pour le prélèvement automatique de vos règlements de vos factures d'eau : Le choix de la tranquillité et de la simplicité.

Tranquille

- Vous évitez le déplacement et l'attente en agence.
- Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous: vous évitez ainsi les pénalités de retard et les frais de recouvrement.

Simple Vous restez libre de suspendre le prélèvement à tout moment, sur simple appel téléphonique au 0590 25 10 10

Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de **renvoyer à votre Service Client** le mandat de prélèvement ci-dessous – **complété, signé et accompagné d'un RIB récent.**

Le prélèvement sera activé à l'émission de votre prochaine facture ou tous les mois si vous optez pour la mensualisation.

Comment remplir votre formulaire :

-> **Dans la partie réservée au « débiteur »:**

- (1) Indiquez les noms, prénoms et adresse du **titulaire du compte bancaire** figurant sur le RIB

-> **Dans la partie « numéro client »:**

- (2) Indiquez les nom et prénom de l'abonné qui apparaît sur la facture

- (3) Indiquez le numéro de contrat situé en haut à droite de votre facture (7 chiffres)

MANDAT DE PRELEVEMENT

DEBITEUR

Nom ou Raison Sociale (1) :

Adresse (1):

MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB

CLIENT

Nom de l'abonné (2):

N° de Contrat (3):

Type de Paiement = récurrent

Zone réservée au créancier

RUM :

CREANCIER

Raison Sociale: **SAS EAUX'NODIS**

Adresse: **46 rue du Commandant Mortenol
97129 LAMENTIN**

Identifiant (ICS): **FR05ZZZ860ECC**

J'opte pour le prélèvement automatique

- A chaque facture
- Mensualisation : tous les mois (le 10 du mois)
- Echancier de paiement

Date : / /

Lieu :

Signature

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivants la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non-autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel.

Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande ou sur www.eauxnodis.com

Un prélèvement impayé peut vous occasionner des frais.

En cas de prélèvement impayé merci de contacter le Service Client Eaux'Nodis au **05 90 25 10 10**.

Nous vous aiderons à régulariser la situation au plus vite.